

DECISION DU COORDONNATEUR EN DATE DU 8 OCTOBRE 2025

Roger DIDIER, Maire de la Ville de GAP et coordonnateur du groupement de commandes,

- Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu la délibération de délégation de pouvoirs donnée à M. le Maire par le Conseil Municipal du 28.05.2020 visée en Préfecture le 03.06.2020 ;
- Vu l'article R2123-1 du Code de la Commande Publique ;
- Vu la consultation lancée pour la fourniture et la pose d'un garde corps Place Manteyer;
- Considérant qu'à l'issue de la consultation la proposition de l'entreprise COMELY, 6 Avenue du Docteur Schweitzer - 69330 MEYZIEU, est apparue comme économiquement la plus intéressante pour la commune.

Décision

Article 1 :

Il est conclu un marché à procédure adaptée avec l'entreprise, COMELY, 6 Avenue du Docteur Schweitzer - 69330 MEYZIEU, pour la fourniture et la pose d'un garde corps Place Manteyer.

Article 2 :

Le marché est conclu pour la Ville de Gap pour un montant de 15 412,83 € HT soit 18 495,40 € TTC. La dépense sera imputée sur les crédits inscrits au budget général de la Ville de Gap 2025.

Article 3 :

Monsieur le Directeur des Services Techniques et Monsieur le Directeur de la Voirie, des Espaces verts et des Cimetières sont chargés de l'exécution de la présente décision.

FAIT ET ARRÊTÉ en MAIRIE, à Gap, le 8 OCTOBRE 2025



20 OCT. 2025

Transmis en Préfecture le :

Publié ou notifié le : 20 OCT. 2025

DECISION DU MAIRE EN DATE DU 8 OCTOBRE 2025

Roger DIDIER, Maire de la Ville de GAP et coordonnateur du groupement de commandes,

- Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu la délibération de délégation de pouvoirs donnée à M. le Maire par le Conseil Municipal du 28.05.2020 visée en Préfecture le 03.06.2020 ;
- Vu l'article R2123-1 du Code de la Commande Publique ;
- Vu la consultation lancée pour la fourniture et la pose d'un garde corps Place Manteyer;
- Considérant qu'à l'issue de la consultation la proposition de l'entreprise COMELY, 6 Avenue du Docteur Schweitzer - 69330 MEYZIEU, est apparue comme économiquement la plus intéressante pour la commune.

Décision

Article 1 :

Il est conclu un marché à procédure adaptée avec l'entreprise, COMELY, 6 Avenue du Docteur Schweitzer - 69330 MEYZIEU, pour la fourniture et la pose d'un garde corps Place Manteyer.

Article 2 :

Le marché est conclu pour la Ville de Gap pour un montant de 15 412,83 € HT soit 18 495,40 € TTC. La dépense sera imputée sur les crédits inscrits au budget général de la Ville de Gap 2025.

Article 3 :

Monsieur le Directeur des Services Techniques et Monsieur le Directeur de la Voirie, des Espaces verts et des Cimetières sont chargés de l'exécution de la présente décision.

FAIT ET ARRÊTÉ en MAIRIE, à Gap, le 8 OCTOBRE 2025

Le Maire

Roger DIDIER

Transmis en Préfecture le :
Publié ou notifié le :

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : VILLE GAP (05)

Utilisateur : ACTES VILLE

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	D2025_10_497
Objet :	FOURNITURE ET POSE GARDE CORPS PLACE MANTEYER
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2025-10-20 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Actes individuels
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	8.3 - Voirie
Identifiant unique :	005-210500617-20251020-D2025_10_497-AI
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 005-210500617-20251020-D2025_10_497-AI-1-1_0.xml	text/xml	871 o
Document principal (Acte individuel) Nom original : D_17520.pdf Nom métier : 99_AI-005-210500617-20251020-D2025_10_497-AI-1-1_1.pdf	application/pdf	53.8 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	20 octobre 2025 à 08h51min43s	Dépôt initial
En attente de transmission	20 octobre 2025 à 08h51min44s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	20 octobre 2025 à 08h51min44s	Transmis au MI
Acquittement reçu	20 octobre 2025 à 08h51min54s	Reçu par le MI le 2025-10-20

